

Schéma pluriannuel 2026-2028 de mise en accessibilité numérique

Site : groupepvcp.com

Date de publication : avril 2026

1. Préambule

Selon l'article 47 de la loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, tous les services de communication en ligne doivent être accessibles à toutes et à tous.

Comme le prévoit le III de l'article 47, le Groupe Pierre & Vacances – Center Parcs a élaboré un schéma pluriannuel d'une durée maximale de trois ans. Ce document décrit la politique du Groupe en matière d'accessibilité numérique et présente de manière concrète les engagements pris : gouvernance et organisation interne, actions de formation, intégration de l'accessibilité dans les projets, relations avec les sous-traitants, ainsi que les politiques de tests et d'audits.

Dans le cadre de cette démarche, et pour se conformer au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA 4.1.2), le site institutionnel groupepvcp.com poursuit ses actions afin de rendre l'ensemble de ses contenus et fonctionnalités accessibles.

2. Notre politique d'inclusion Handicap

Notre engagement en faveur du handicap s'inscrit dans une démarche de long terme et s'exprime sur plusieurs axes : dans nos offres, dans nos actions de sensibilisation interne pour faire évoluer les représentations, ainsi que dans nos pratiques RH. **Depuis 2005, plusieurs accords dédiés ont ainsi été déployés, dont le plus récent couvre la période 2024-2026.**

Aujourd'hui, près de 300 collaborateurs en situation de handicap contribuent à la richesse et à la diversité de nos équipes.

L'accessibilité numérique constitue pour nous une continuité naturelle de cet engagement. Elle répond aux besoins de nos client·e·s, de nos collaborateur·ice·s et, plus largement, de toutes nos parties prenantes, afin de garantir une expérience inclusive et accessible à chacun·e.

3. Contexte général & Historique

La refonte globale du site institutionnel *groupepvcp.com*, conduite en 2022, a été pensée dès l'origine dans une logique de responsabilité numérique. L'objectif était double : proposer une plateforme moderne, performante et respectueuse de l'environnement numérique, tout en inscrivant le projet dans une démarche durable.

Dans cette continuité, la prise en compte de l'accessibilité numérique s'est imposée comme un axe prioritaire. Plusieurs actions ont été réalisées depuis la mise en ligne du site *groupepvcp.com* en février 2023 :

- o **Audit d'accessibilité réalisé en 2023** par notre prestataire externe ;
- o **Mise en place de l'extension AccessiWay** sur le site web (outil complémentaire) ;
- o **Ouverture et suivi de tickets de correction** confiés à une entreprise spécialisée afin de résoudre les erreurs identifiées lors de l'audit ;
- o **Formation interne à l'accessibilité numérique** pour les deux personnes en charge de l'administration du site ;
- o **Mise en place de communications internes accessibles**, notamment par e-mail ;
- o **Publication de la Déclaration d'Accessibilité en septembre 2023**

4. Gouvernance de l'accessibilité : renforcer nos pratiques existantes

La gouvernance de l'accessibilité repose sur une organisation simple mais structurée, en cohérence avec la taille de l'équipe en charge du site institutionnel. L'objectif est de garantir la continuité des actions déjà engagées, tout en consolidant progressivement nos pratiques.

Cette approche permet de combiner la rigueur attendue d'une entreprise de dimension internationale avec la souplesse nécessaire à une équipe réduite, en veillant à maintenir une trajectoire continue d'amélioration de l'accessibilité numérique.

5. Objectifs du schéma 2026–2028

- o Traiter de manière progressive les écarts de conformité relevés ;
- o Sensibiliser les contributeurs internes aux bonnes pratiques ;
- o Impliquer des utilisateurs en situation de handicap dans les tests ;
- o Mettre en place des outils simples de suivi ;
- o Mesurer les progrès par un audit actualisé

6. Plan d'action pluriannuel

Année 2026 : Poursuivre les corrections et structurer les premières actions

- o Actualisation des tickets réalisés et mise à jour des critères validés sur l'audit de 2023 ;
- o Priorisation et correction des erreurs les plus impactantes (niveau A, impact utilisateur fort), avec l'aide du prestataire externe ;
- o Réalisation d'un nouvel audit d'accessibilité pour mesurer les progrès réalisés 3 ans après le premier audit et identifier les points à corriger ;
- o Mise à jour de la déclaration d'accessibilité.

Année 2027 : Impliquer les utilisateurs et structurer le suivi

- o Mise en place de tests utilisateurs avec une ou deux personnes en situation de handicap (déficience visuelle ou motrice) ;
- o Réévaluation des priorités d'accessibilité à partir des retours utilisateurs ;
- o Prospection de nouveaux prestataires si besoin ;
- o Organisation d'une formation courte aux bonnes pratiques éditoriales accessibles, à destination d'un premier cercle de contributeurs internes (communication, RH...).

Année 2028 : Évaluer les progrès et préparer la suite

- o Ajustement des priorités pour la suite du plan d'amélioration continue ;
- o Création d'un tableau de suivi des contenus revus, alimenté par les prestataires et les référents internes ;
- o Mise à jour du présent schéma pluriannuel et préparation de la feuille de route 2029–2030.